



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2024-107/V
portant abrogation et remplacement de l'arrêté ART n°2024-105/V
portant réglementation du stationnement rue du Château

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Monsieur KOBER Georges, reçue en mairie le 20 novembre 2024, demandant la réservation de deux places de stationnement devant le n°23 rue du Château et d'une place de stationnement devant le n° 25 rue du Château, afin de stationner le camion de déménagement le lundi 16 décembre 2024 à partir de 7h00 et non de 8h00,

CONSIDERANT que la réservation de deux places de stationnement devant le n°23 rue du Château et d'une place de stationnement devant le n° 25 rue du Château pour y stationner le camion de déménagement le lundi 16 décembre 2024, nécessite une réglementation particulière du stationnement,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Stationnement interdit

En raison de la réservation de deux places de stationnement devant le n°23 rue du Château et d'une place de stationnement devant le n° 25 rue du Château, le stationnement sera interdit selon matérialisation lundi 16 décembre 2024 de 7h00 à 18h00.

Le stationnement sera réservé au camion de déménagement.

Article 2 : Pose de la signalisation

La signalisation réglementant le stationnement des véhicules sera mise en place et enlevée par l'entreprise de déménagement.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la CeA - Saverne
- au demandeur, M. KOBER Georges
- au service technique de la commune

Le Maire de Dettwiller,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* vu les notifications le

* vu l'affichage à la porte de la mairie le

* vu la publication en ligne le



25 NOV. 2024

Fait à Dettwiller, le 20 novembre 2024

Le Maire,
Pascal BOEHM